

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11

SEANCE du 21 novembre 2014 à 20 heures



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze et le 21 novembre,
à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Etaient présents : France Leroy (1^{ère} adjointe), Jean Claude Sabetta (2^{ème} adjoint), Frédéric Adragna (3^{ème} adjoint), Gérard Rossi (4^{ème} adjointe), Mireille Braissant (5^{ème} adjointe), Alain Ramel (6^{ème} adjoint) et Josiane Curnier (7^{ème} adjointe).

Ainsi que mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Marie Laure Antonucci, Danielle Wilson Bottero, André Lambert, Michel Desjardins, Nicole Wilson, Hélène Rivas-Blanc, Géraldine Siani, Magali Antoine Malet, Jacques Fafri, Gérald Fasolino, Mireille Parent et Antoine Di Ciccio.

Jacques Grifo a donné procuration à Bernard Destrost, Nathalie Pagano à Frédéric Adragna, Valérie Roman à Jean Claude Sabetta, Aurélie Girin à Géraldine Siani, Philippe Baudoin à Gérard Rossi, Fabienne Barthélémy à Gérald Fasolino et Philippe Coste à Antoine Di Ciccio.

Marie Laure Antonucci est désignée secrétaire de séance.



- ✓ Monsieur le maire ouvre cette séance en indiquant qu'il s'agit d'un conseil exceptionnel convoqué en urgence suite à la réception ces derniers jours de l'avis de la Préfecture et à l'obligation de prendre, en conséquence, une décision modificative pour le versement des salaires des agents du CCAS.



Délibération n° 20/11/14 : Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune

Rapporteur : madame France Leroy, adjointe déléguée

Une mise à jour des bases de liquidation des taxes de la fiscalité locale a été effectuée par les services fiscaux au mois d'Août dernier. Elle permet de dégager des recettes supplémentaires à hauteur de 63.200,00 euros. De plus, les élus ayant renoncé à leurs indemnités jusqu'à la fin de l'année 2014, il convient d'actualiser les sommes inscrites au budget, aux comptes 6531 – 6533 et 6534. Ces recettes supplémentaires et ces économies vont permettre à la commune de procéder à divers réajustements affectant la section de fonctionnement.

Accorder une subvention complémentaire de 40.000 euros au CCAS

- Prendre en compte la participation de la commune à la classe de neige et à la classe découverte du collège de Gémenos conformément aux délibérations 08/12/2013 et 10/02/2014 pour un montant de 4.750 euros
 - Prendre en charge des dépenses à caractère général supplémentaires à hauteur de 21.845 euros
- En investissement, il est nécessaire d'inscrire deux dépenses supplémentaires qui ont affecté les deux groupes scolaires Molina et Chouquet : les travaux d'Erdf relatifs au remplacement d'un tableau électrique, et le remplacement des portes de toilettes. Ces dépenses peuvent être couvertes par l'abandon de l'aménagement de la Place Lucius Cal et des recettes supplémentaires liées à la participation pour non réalisation de places de parkings (4 places à 3.100 euros).

Il est donc proposé les modifications suivantes :

Fonctionnement	en recettes	Admini	01-73111	Impôts directs locaux	63 200,00
	en dépenses	Admini	020-60631	Produits d'entretien	5 000,00
		Admini	020-6122	Crédit-Bail	5 000,00
		Sertech	020-61551	Entretien de véhicules	6 845,00
		Admini	020-6156	Maintenance	5 000,00
		Admini	021-6531	Indemnités des élus	-1 715,00
		Admini	021-6533	Cotisations de retraite	-1 570,00
		Admini	021-6534	Cotisations Urssaf	-110,00
		Crèche	64-657362	Subvention au CCAS	40 000,00
		Admini	025-6574	Subvention collège de Gémenos	4 750,00

Investissement	en				
	recettes	Admini	01-1332	Participation pout défaut de parking	12 400,00
		9271	822-1313	Subvention CG13 – Place Lucius Cal	-60 000,00
	en dépenses	9271	822-2315	Travaux Place Lucius Cal	-90 000,00
	9275	212-2315	Travaux écoles Molina et Chouquet	42 400,00	

Section d'exploitation : Recettes = Dépenses = 63 200,00

Section d'investissement : Recettes = Dépenses = - 47 600,00

- ✓ Madame Leroy rappelle la procédure de règlement du budget par la CRC. Elle indique que suite aux deux avis de la CRC reçus en mai 2014 et septembre 2014, la Préfecture était tenue de fixer d'office le budget communal à partir du 18 novembre, date de réception du courrier correspondant. Elle mentionne que le Préfet suit les avis de la CRC puis elle procède à la lecture de l'arrêté qui vient d'être reçu. Elle ajoute enfin, une fois commentées les modifications à approuver, que la subvention à verser au CCAS proposée dans ce projet de délibération est une subvention d'équilibre afin de payer les salaires des agents du CCAS.
- ✓ Monsieur Fasolino indique que les élus de la minorité voteront favorablement cette délibération car il s'agit de payer les salaires des agents du CCAS. Il demande ensuite si ces salaires sont ceux de novembre. Il souhaiterait savoir si les formalités nécessaires ont été faites auprès de la trésorerie afin que ces salaires ne soient pas payés trop tardivement.
- ✓ Madame Leroy le confirme et indique qu'il était impossible de voter cette délibération avant l'arrêté du budget de la préfecture.
- ✓ Monsieur le maire assure que les agents du CCAS percevront leur salaire fin novembre.
- ✓ Monsieur Fasolino ajoute : « On ne souhaite pas reprendre un débat que nous avons déjà mené mais souvent en fin d'année on assiste à certaines bonnes surprises sur le montant des dotations ».
- ✓ Madame Leroy en convient mais répond qu'à cette heure la commune ne dispose que de celle-ci et qu'elle est contrainte de demander à certains fournisseurs des reports pour payer certaines factures. Elle ajoute : « Les salaires sont des dépenses prioritaires, de nombreuses dépenses ont demandé un report et les recettes supplémentaires évoquées il y a quelques minutes ne sont pas à la hauteur de l'ensemble des dépenses auxquelles la commune doit faire face, « nous sommes la tête dans le mur et l'on espère que la bonne surprise viendra des droits de mutation ».

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de madame France LEROY, rapporteur, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article unique : d'adopter les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Questions diverses

- ✓ Monsieur le maire annonce qu'il a reçu monsieur Bourgogne du Conseil Général cet après-midi lequel se propose d'aider la commune sur la voirie à hauteur de 80%. Un Conseil municipal sera ainsi très prochainement convoqué en urgence afin de voter la proposition de signature d'un contrat de développement et d'aménagement qui s'échelonnara sur les exercices 2015 à 2018.
- ✓ Monsieur de maire souhaite faire taire une rumeur quant à l'organisation du Téléthon 2014 par la mairie. « Cet après-midi, dit-il, nous nous sommes rendus chez les pompiers qui rencontrent des difficultés lorsqu'ils passent chez les cugeois pour la vente de leurs calendriers. Il est colporté que la mairie a repris l'organisation du Téléthon et que les pompiers ne le font plus. Monsieur le maire souhaite éclaircir ce point : « Les pompiers, dit-il, sont dans l'impossibilité d'organiser le téléthon cette année en raison de la baisse de leur effectif de bénévoles. C'est pourquoi la mairie l'organise afin de compenser ce vide. Les pompiers se proposent de venir aider la mairie à la salle des Arcades. Le bruit qui court que la nouvelle majorité s'est appropriée le téléthon est faux. Monsieur le maire demande que les pompiers soient respectés car dit-il « on est tous là pour Cuges ».

- ✓ Monsieur le maire rappelle les dates suivantes :
le 5 décembre : Journée Nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie
les 13 et 14 décembre : marché de Noël.
- ✓ Madame Parent demande si la proposition de baptiser du nom de Daniel Lanta, décédé ces derniers jours, le stade de football a été arrêtée par les responsables de l'Etoile Sportive car il a été fondateur du club.
- ✓ Monsieur le maire répond que la réunion n'a pas encore lieu pour aborder ce sujet mais que bien évidemment le nom de monsieur Lanta sera attribué pour baptiser une installation communale.
- ✓ Madame Leroy souhaite revenir sur un incident qui s'est produit le week-end dernier et qui concerne ses enfants. Elle peut comprendre les animosités que certains ressentent envers elle mais elle ne peut accepter que ses enfants en soient la cible. Il s'agit d'attaques cruelles et méchantes. Madame Leroy indique qu'elle est toujours disponible si ces personnes veulent la rencontrer en mairie. Elle souligne que les membres de l'opposition ne sont pour rien dans cette affaire qui a beaucoup affectée sa fille, victime d'insultes sur les réseaux sociaux et qui se remet tout doucement grâce à son cercle d'amis. Elle fait allusion aux revers que se prenaient les membres de l'opposition lors du précédent mandat mais « jamais on a riposté par des attaques sur les enfants », dit-elle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 20 heures 35.